Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

collège
Maurice Calmel
académie
Poitiers

Service
Administration

Dossier suivi par
Le Secrétariat de direction

☎ 05 46 01 12 48
Fax
05 46 35 04 43
courriel :
ce.0171022u
@ac-poitiers.fr

Adresse
Rue de Bel Air
17230 MARANS

Aux Parents d'élèves de 3ème du Collège

Marans, le 6 avril 2018

OBJET : DEMANDE DE BOURSES DE LYCEE année 2018-2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe la procédure de connexion en ligne.

A partir de cette rentrée, les demandes de bourses doivent être effectuées par INTERNET, via l'Espace Numérique de travail de l'établissement – Rubrique Téléservice – Onglet Bourse de Lycée. Les codes d'accès permettant la connexion de chaque parent vous ont été adressés par mail et/ou par courrier à la rentrée 2017.

Cette procédure généralisée à l'ensemble des établissements du territoire a pour but de simplifier les demandes de bourses. Ainsi, lors de votre connexion, la fiche de demande sera déjà pré-remplie à partir des informations fournies à l'établissement dans le dossier d'inscription.

L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016, pièce indispensable de votre demande, sera automatiquement récupéré par l'application auprès de la direction générale des finances publiques. Pour les familles ayant déjà fourni un RIB (relevé d'identité bancaire) aucune autre pièce ne vous sera demandée. Les autres devront fournir leur RIB.

Pour les personnes en situation de concubinage, les revenus des 2 conjoints sont à prendre en compte.

Pour toute modification survenue depuis 2017 et ayant entrainé une perte de revenus (changement de situation familiale, perte d'emploi, …) qui ne pourrait être prise en compte par le Téléservice, une demande papier pourra être nécessaire. Le formulaire pourra être imprimé prérempli depuis l'espace Téléservice ou retiré au secrétariat de l'établissement.

Les familles ne disposant pas d'un accès INTERNET ou n'étant pas familiarisées avec l'usage de cette technologie devront prendre contact avec le Secrétariat de l'établissement au 05-46-01-12-48 afin d'obtenir une aide pour le dépôt de leur dossier.

ATTENTION : La date limite de dépôt est fixée au 20 juin 2018

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Principale

Martine COQUET

COLLÈGE MAURICE CALMEL
Le Principal
17230 MARANS

→ Du 3 avril au 20 juin 2018

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

En 2017 : + de **340 000** demandes de bourses de collège

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

Mon avis d'impôt 2017

L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par l'établissement.

Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à Scolarité services

http://ent.ac-poitiers.fr, onglet Téléservice et Bourse de Lycée

Plus simple, plus sécurisée, je me connecte via : France Connect

Mes informations fiscales sont plus précises et je n'ai aucun renseignement complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une demande pour :
- mon enfant scolarisé en 3e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale informatique et libertés (CNIL)